

Fiche de données de sécurité



Date de révision : 26/02/2004
Précédente approbation : 29/10/1999

Version : 5.00
page : 1 / 6

MERULIX

EMERULIX



C - Corrosif



N - Dangereux pour l'environnement

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ ENTREPRISE

CODE ET NOM DU PRODUIT

EMERULIX | MERULIX

TYPE D'UTILISATION

* Produit de préservation du bois

Société

CECIL
Avenue Frédéric Mistral - BP 16
38670 CHASSE SUR RHONE
FRANCE

N° d'appel d'urgence (société)

33 4.78.07.37.18

Service/personne à contacter

Service sécurité

Organisme consultatif officiel

N° Appel d'urgence ORFILA/ INRS : 01.45.42.59.59.

2. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

NATURE CHIMIQUE

Pesticides en solution aqueuse.

Substance(s) dangereuse(s)

% poids

N° CAS

N° EINECS

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol
XI,R36

1 - 5

112-34-5

203-961-6

* Ethanol
* F,R11

5 - 10

64-17-5

200-578-6

* Diméthyle C12-18 alkylamine
* C,N,R34,R22,R50

1 - 5

68391-04-8

269-923-6

Voir aussi chapitre Matières actives ci-dessous

Matières actives

% poids

N° CAS

N° EINECS

Chlorure d'alkyl diméthyl benzyl ammonium
C,N,R34,R21/22,R50

49,6

68391-01-5

269-919-4

VOIR AUSSI SECTION 8 POUR LES COMPOSANTS AVEC UNE VALEUR LIMITE D'EXPOSITION.

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Produit dangereux au sens de la directive 1999/45/CE et/ou 67/548/CE modifiée

* symbole(s)

N - Dangereux pour l'environnement

C - Corrosif

Effets sur la santé

* Nocif par contact avec la peau et par ingestion.

Corrosif

Effets sur l'environnement

Voir Chapitre 12

CECIL

Avenue Frédéric Mistral, B.P. 16
38670 CHASSE-SUR-RHONE
FRANCE

Tél. : 00 33 4.78.07.36.15
Fax : 00 33 4 78.07.36.20
Mail :

Pollux6®©

Fiche de données de sécurité



Date de révision : 26/02/2004
Précédente approbation : 29/10/1999

Version : 5.00
page : 2 / 6

| MERULIX | EMERULIX |
|---|--|
| * Dangers physiques et chimiques | Très toxique pour les organismes aquatiques. Rien à signaler. |
| 4. PREMIERS SECOURS | |
| <u>INHALATION</u> | Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener au grand air. Appeler un médecin si nécessaire. |
| <u>CONTACT AVEC LA PEAU</u> <u>CONTACT AVEC LES YEUX</u> | Laver soigneusement à l'eau. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes. Consulter un ophtalmologiste si nécessaire. |
| <u>INGESTION</u> | En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Rincer la bouche à l'eau. Appeler un médecin si nécessaire. |
| 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE | |
| <u>MOYENS D'EXTINCTION</u> - Approprié(s) | Dioxyde de carbone, poudre, mousse ou eau pulvérisée en brouillard. |
| <u>DANGERS SPÉCIFIQUES</u> | Voir Chapitre 10 |
| 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE | |
| <u>PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES</u> | Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Voir aussi chapitre 8 |
| <u>PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT</u> | Contenir/récupérer les grandes quantités répandues. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Si la substance s'est déversée dans un cours d'eau, dans les égouts, ou s'est répandue sur le sol ou la végétation, avertir les autorités locales et/ou les services de protection . |
| <u>MÉTHODES DE NETTOYAGE</u> récupération | Récupérer le produit par pompage. Si la récupération est impossible, ou si les flaques sont trop petites, absorber avec du sable ou tout autre matériau inerte absorbant. |
| décontamination/nettoyage Elimination | nettoyage à l'eau. Remettre les matières souillées à un ramasseur agréé. Voir aussi chapitre 13 |
| 7. MANIPULATION ET STOCKAGE | |
| <u>MANIPULATION</u> mesures techniques | Une ventilation d'extraction locale peut être nécessaire pour répondre aux standards d'exposition, en plus de la ventilation générale du local. |
| précaution d'emploi conseils d'utilisation | Eviter tout contact avec la peau , les yeux . Voir fiche technique. |
| <u>STOCKAGE</u> <u>conditions de stockage</u> <u>matières incompatibles</u> | A l'abri des intempéries Voir Chapitre 10 |
| <u>MATÉRIAUX D'EMBALLAGE :</u> | |

CECIL
Avenue Frédéric Mistral, B.P. 16
38670 CHASSE-SUR-RHONE
FRANCE

Tél. : 00 33 4.78.07.36.15
Fax : 00 33 4 78.07.36.20
Mail :

Pollux6®©

Fiche de données de sécurité



Date de révision : 26/02/2004
Précédente approbation : 29/10/1999

Version : 5.00
page : 4 / 6

| MERULIX | EMERULIX |
|---|---|
| <u>SENSIBILISATION</u> <u>TOXICITÉ CHRONIQUE/LONG TERME</u> <u>EFFETS SPÉCIFIQUES</u> cancérigènes mutagènes tératogènes | Non classé sensibilisant. Non concerné Non concerné Non concerné |
| <u>12. INFORMATION ECOLOGIQUES</u> | |
| <u>DÉGRADABILITÉ</u> biodégradabilité : | Difficilement biodégradable |
| * <u>ECOTOXICITÉ</u> Effets sur les organismes aquatiques : | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| <u>13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION</u> | |
| <u>DÉCHETS DES RÉSIDUS</u> Interdiction destructions/éliminations <u>EMBALLAGES SOUILLÉS</u> <u>DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES</u> <u>GÉNÉRALES</u> | Ne pas rejeter dans les égouts, cours d'eau, puits, ni dans le milieu naturel. Faire détruire en centre agréé. Vider complètement les emballages avant élimination. Se conformer aux réglementations en vigueur. |
| * Code déchet : | 03 02 02 |
| <u>14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT</u> | |
| VOIE TERRESTRE N° classe N° d'identification matière * Groupe d'emballage Code danger citerne Etiquette(s) | 8 1760 II 80 N°8 |
| VOIE MARITIME N° classe N° ONU * Groupe d'emballage Etiquette(s) Polluant marin | 8 1760 II 8 Polluant marin : NON. |
| VOIE AERIENNE N° classe N° ONU Etiquette(s) Groupe emballage avion cargo : instr. embal. + quantité avion passager : instr. embal. + quantité | 8 1760 Corrosive II 812, 30 L 808, 1 L |

CECIL
Avenue Frédéric Mistral, B.P. 16
38670 CHASSE-SUR-RHONE
FRANCE

Tél. : 00 33 4.78.07.36.15
Fax : 00 33 4 78.07.36.20
Mail :

Pollux6®©

Fiche de données de sécurité



Date de révision : 26/02/2004
Précédente approbation : 29/10/1999

Version : 5.00
page : 5 / 6

| MERULIX | EMERULIX |
|---|--|
| <u>Désignation marchandise</u> | Liquide corrosif, nsa |
| <u>Matières apportant le danger :</u> | |
| * Diméthyle C12-18 alkylamine | |
| * Chlorure d'alkyl diméthyl benzyl ammonium | |
| 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES | |
| <u>RÉGLEMENTATION COMMUNAUTAIRE</u> | |
| <u>symbole(s)</u> | C - Corrosif N - Dangereux pour l'environnement |
| * <u>Composant(s) dangereux :</u> | |
| <u>Chlorure d'alkyl diméthyl benzyl ammonium</u> | |
| <u>Phrases R :</u> | R21/22 - Nocif par contact avec la peau et par ingestion. R34 - Provoque des brûlures. R50 - Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| * <u>Phrases S :</u> | S24/25 - Eviter le contact avec la peau et les yeux. S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. S45 - En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette). S29/56 - Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. |
| <u>Tableau des maladies professionnelles (France)</u> | Code de la Sécurité Sociale, Art. L461-1 à L 461-8, tableaux N° : |
| * 49 | |
| * 49 bis | |
| 84 | |
| <u>Tableau des maladies à caractère professionnel (France)</u> | Code de la Sécurité Sociale Art. L461-6 + Art. D461-1, tableaux n° : |
| A603 | |
| A612 | |
| 16. AUTRES INFORMATIONS | |
| <u>AVIS AUX UTILISATEURS</u> | |
| <p>Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Elle n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités et régissant la détention et l'utilisation du produit, pour lesquelles il est seul responsable.</p> | |
| <u>Liste des phrases R mentionnées en section 2 :</u> | |
| R11 - Facilement inflammable. | |

CECIL
Avenue Frédéric Mistral, B.P. 16
38670 CHASSE-SUR-RHONE
FRANCE

Tél. : 00 33 4.78.07.36.15
Fax : 00 33 4 78.07.36.20
Mail :

Pollux6©©

Fiche de données de sécurité



Date de révision : 26/02/2004
Précédente approbation : 29/10/1999

Version : 5.00
page : 6 / 6

| MERULIX | EMERULIX |
|--|----------|
| <p>R21/22 - Nocif par contact avec la peau et par ingestion. R22 - Nocif en cas d'ingestion. R34 - Provoque des brûlures. R36 - Irritant pour les yeux. R50 - Très toxique pour les organismes aquatiques.</p> | |
| | |

CECIL
Avenue Frédéric Mistral, B.P. 16
38670 CHASSE-SUR-RHONE
FRANCE

Tél. : 00 33 4.78.07.36.15
Fax : 00 33 4 78.07.36.20
Mail :

Pollux6©©